Une douzaine d'autres témoins ont fait des déclarations accablantes pour Fliss.

Voyant qu'il ne pouvait plus soutenir tous ses mensonges, Fliss essaya alors de changer son système de défense.

« Eh bien ! dit-il, je vais dire la vérité, je suis monté à ma chambre sur mes bas, en essayant de n'être entendu de personne.

Le juge d'instruction ayant voulu lui faire comprendre que ce nouveau système était encore plus ridicule que les autres, attendu que son fils n'avait pas été défait, Fliss se mit dans une violente colère et répondit : « Eh bien ! puisque c'est comme cela, je ne dirai plus rien. »

L'inculpé sera ramené à Paris cet après-midi.

Les recherches faites en matin par les agents de la sûreté dans la maison du crime, ont fait découvrir la montre de la victime, le père Huot, que l'on croyait avoir été prise ainsi qu'une somme de 75 francs.

De l'avis des magistrats, le mobile du crime est bien le vol : mais dérangé par des voisins, le meurtrier n'a pas eu le temps de fouiller à fond les meubles.

L'Assassinat de Thiverval

Nouvelle arrestation

Une nouvelle arrestation paraît imminente.

Une fille Y..., dont la mère habite Thiverval, avait comme amant à Paris un sieur T..., garçon tripier, travaillant rue Claude-Lorrain.

La fille Y... venait souvent chez sa mère. Quelquefois son amant la rejoignait et passait également quelques jours à Thiverval.

Il avait fait connaissance de M. Métayer, marchand de vin, voisin de Mme Dagonet. Il connaissait également cette dernière.

Depuis le commencement de février, le couple n'a pas reparu et n'a pas donné signe de vie.

T... était bien connu pour sa paresse et tout le monde savait que les deux amants se trouvaient dans un état voisin de la misère.

Enfin, dans une lettre écrite de Paris par une personne qui connaissait les deux amants et adressée à une voisine de Mme Y... à Thiverval, il est dit que T..., après s'être fait renvoyer par son patron pour abus de confiances, a été finalement arrêté.

Cette lettre a été saisie par la justice.

L'interrogatoire de John, l'individu arrêté ces jours derniers, rue St-Placide, à Paris, confirmé à Versailles où il a été transféré.

Le parquet n'a pas encore établi sa culpabilité.

Encore un Crime

Hier soir, les voisins de la veuve Larmet, âgée de soixante-quatorze ans, brocanteuse, établie 7, cours Chabrol, à Saint-Denis, inquiets de voir la porte de sa boutique large ouverte et de ne pas apercevoir la vieille femme, pénétrèrent dans son logement particulier.

Ils la trouvèrent étendue à terre sans connaissance, râlant, la face congestionnée. On l'avait ligottée à l'aide de solides cordes et fortement bâillonnée.

Après l'avoir débarrassée de ses liens, et lui avoir prodigué les premiers soins, on courut informer M. Rouquier, commissaire de police.

Ce dernier fit tout d'abord transporter à l'hôpital la victime de cette odieuse tentative. Il procéda ensuite aux premières constatations.

Le logement se trouvait dans le plus grand désordre. Tous les meubles étaient brisés ou fracturés. En outre, une somme de 500 francs avait disparu.

M. Rouquier se transporta ensuite auprès de la blessée. La vieille femme avait repris ses sens ; néanmoins elle était toujours d'une faiblesse extrême.

Elle déclara au magistrat qu'à la tombée de la nuit, deux hommes de mauvaise mine s'étaient présentés chez elle. Ils se donnèrent comme étant de la police et lui parlèrent de son petit-fils Chatelain, actuellement détenu à Mazas.

Ils continuèrent quelque temps la conversation, puis, tout à coup, se ruèrent brusquement sur elle, cherchant à l'étrangler.

Tandis que l'un des deux attachait la brocanteuse avec des liens préparés à l'avance, l'autre lui enfonçait dans la gorge un tampon avec une telle violence qu'il lui brisait plusieurs dents.

La vieille femme avait été tellement surprise par cette agression qu'elle n'avait même pas eu le temps de pousser un cri.

Croyant leur victime morte les meurtriers avaient pris la fuite, non sans avoir au préalable dévalisé le logement.

M. Rouquier commença immédiatement d'actives recherches, functionnant tous les bouges, tous les endroits mal famés de Saint-Denis.

Ces recherches amenèrent l'arrestation de vingt-six repris de justice plus ou moins en relations avec la veuve Larmet. Tous ont été interrogés.

Un juge d'instruction du parquet de la Seine s'est transporté à Saint-Denis pour ouvrir une enquête au sujet de cette dramatique affaire.

L'état de la victime inspire les plus vives inquiétudes.

Dernière Heure

UN PSEUDO-PADLEWSKI

Berlin, 5 mars. — *Le nommé Frisch qui a été arrêté comme l'assassin du général Selliverstoff s'est remis en liberté.*

LA BELGIQUE

Fusillades contre les socialistes

Bruxelles, 5 mars. — Le journal le *Peuple* annonce qu'à la demande du parquet de Charleroi, une instruction judiciaire est commencée à Bruxelles, afin d'interroger les socialistes qui, dans un meeting tenu à Carnières auraient excité les soldats à la révolte.

Chronique du Sport

Sociétés de tir et de gymnastique

Le 53e régiment d'infanterie est chargé de fournir des cartouches de tir réduit nécessaires aux sociétés de tir et de gymnastique qui ont leur siège sur le territoire de la subdivision de région de Lille.

Les Criminels

DE BONCHIN, D'ASCQ ET DE MERLIMONT

Hier après-midi, Baillet a été confronté, dans le cabinet de M. Legrand, juge d'instruction, avec Mme Dubus-Cogez de Pérenchies, chez qui il a enlevé les 15 francs, dont nous avons parlé. Le témoin a été aussi catégorique à la vue du prisonnier qu'à celle de M. Bobinet, de Quesnoy-sur-Deûle. Il a dit : « Reconnaissez votre victime ». Et le témoin ne pas hésité pour répondre : « C'est bien lui ! » Baillet, qui a totalement changé d'attitude, s'est contenté de répondre brutalement que ce n'était pas vrai ; puis il s'est renfermé en lui-même. Sa gaieté et son air arrogant ont complètement disparu : Baillet se contente d'être nerveux.

Il passe la plus grande partie de son temps à écrire à son défenseur, à qui il communique toutes ses impressions et les détails de ce qui se passe à l'instruction.

De son côté, Duthilleul qui se défend énergiquement d'avoir répété les aveux, n'ayant cavalièrement les vols qu'il a commis. C'est ainsi qu'il a confessé le vol chez le curé de Le Mesnil, dont nous avons parlé hier.

AJAX.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nos représentants. — Sur l'amendement de M. Méline, les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté pour, sauf MM. Boulanger-Bernet, Dron, Ledieu, Moreau, Ribot qui ont voté contre.

Les grandes manœuvres. — Le 1er corps d'armée extérieur comprendra 100 des manœuvres de division. Chaque division sera composée de 4 régiments d'infanterie à 3 bataillons (le 16e bataillon de chasseurs marchera avec la 1re division), de 1 régiment de cavalerie et d'un groupe d'artillerie.

Il est probable que dans la dernière période des manœuvres, les deux divisions manœuvreront l'une contre l'autre.

Service topographique. — M. le Préfet du Nord vient de prendre l'arrêté suivant :

M. MALOUIN, Adjoint du génie et employé de la brigade topographique, chargé d'exécuter dans l'intérêt de la défense du territoire des levées de 1/10000 des zones situées dans la région du Nord sont autorisés sous la réserve des droits des tiers à pénétrer dans les propriétés publiques et privées, closes ou non closes, à l'effet de procéder aux opérations nécessaires pour l'accomplissement de leur mission dans les communes des cantons de Gravelines, Bourbourg et Dunkerque.

— MM. les maires, adjoints et commissaires de police, ainsi que les gardes champêtres et forestiers sont autorisés à intervenir pour lever tous les obstacles qui pourraient être apportés aux opérations ci-dessus mentionnées.

— Les indemnités qui pourraient être dues pour dommages causés aux propriétés seront réglées, à défaut d'entente amiable, par le Conseil de Préfecture du Nord.

Bourses d'études. — Par un arrêté en date du 23 février, M. le ministre du commerce et de l'industrie a décidé que le nombre des bourses et demi-bourses à allouer dans chacune des écoles supérieures de commerce serait fixé pour la rentrée scolaire 1891 ainsi qu'il suit :

École des hautes études commerciales,	2 bourses,	1 demi-bourse ;
École supér. de comm. de Paris,	6 bourses ;	
Id. id.	Bordeaux,	3 bourses ;
Id. id.	Havre,	1 bourse ;
Id. id.	Lyon,	2 bourses ;
Id. id.	Marseille,	4 bourses ;
Institut commercial de Paris,	2 bourses.	

Aux termes des instructions, les jeunes gens désireux d'obtenir une bourse dans l'une de ces écoles et se trouvant dans les conditions réglementaires pour prendre part au concours d'entrée, devront adresser à M. le préfet de leur domicile, du 15 au 31 mars, une demande sur papier timbré indiquant l'école à laquelle ils doivent se présenter et accompagnée des pièces ci-après :

1° Pièce authentique établissant qu'ils sont de nationalité française et qu'ils ont eu 16 ans au moins au 1er janvier ;

2° Certificat de bonnes vie et mœurs ;

3° Certificat délivré par le maire de la commune des parents et constatant la situation de fortune de ces derniers.

4° *Extrait du rôle des contributions dues par les parents du candidat.*

Les candidats qui n'auraient pas atteint 16 ans au 1er janvier et qui voudraient être exceptionnellement admis à subir en leur demande à la Préfecture que s'ils justifiaient d'une décision ministérielle spéciale leur accordant la dispense d'âge prévue par l'art. 3, paragraphe 2, des décrets du 22 juillet dernier.

L'Épargne du Nord. — La jeune Société « l'Épargne du Nord », fondée à Lille en 1889, a tenu en février dernier sa seconde assemblée générale annuelle. Des articles additionnels ont été ajoutés à ses statuts pour constituer un grand progrès sur les Sociétés similaires

Afin de sauvegarder les intérêts des sociétaires récoltés, les fondateurs ont limité la remise des premières années à 300 fr., maximum par part.

La création d'une caisse de retraite alimentée par les intérêts du capital indisponible et servant à l'achat d'obligations françaises à lots a été décidée.

L'assemblée a aussi voté l'extension de la Société à la région du Nord.

Nous rappelons que l'Épargne du Nord a pour but de servir à ses sociétaires comptant 5 années de sociétariat une rente viagère proportionnelle au nombre de parts souscrites (cinq au maximum).

La cotisation mensuelle est de 1 fr. par part, jamais de radiation, quel que soit le retard apporté dans les versements.

Grâce à son but complètement philanthropique, cette jeune société a progressé rapidement. Elle possédait en « 89 » au 31 décembre 1890, 34 sociétaires ayant souscrit 57 parts ; le 31 décembre 1890 voyait ces nombres portés à 141 pour les sociétaires et 236 parts, et ils sont aujourd'hui de 215 pour les sociétaires avec 395 parts.

Les fonds sont déposés pour les 3/4 à la Caisse d'épargne de Lille, livret 105366 et pour le dernier quart converties en obligations françaises à lots, déposées à la banque de France.

7 sections dont une à Roubaix et une à Tourcoing sont en pleine activité, d'autres sont en formation et continuent à donner plus d'essor encore à la société.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Hardy, président, rue des Sept Agnelles, 13.

Chronique locale

ROUBAIX

Les vols de laine. — L'enquête sur les vols de laine continue à être activement poussée par M. Vanoeuselande, commissaire de police du 3e arrondissement.

Les trois individus arrêtés avant-hier ont été longuement interrogés.

Une quatrième arrestation serait, paraît-il imminente.

En poursuivant son enquête, M. Vanoeuselande a découvert un lot de laine blanche pure Pas soupçonné provenir du vol de chez M. Motte-Bossut.

Il est probable que d'autres découvertes seront faites.

Saisie au mioch. — Hier matin, il a été saisi au marché aux poissons, 5 kilogs de poissons, reconnus impropres à l'alimentation.

Les dévalisseurs de cabarets. — Encore une nouvelle arrestation de notre belle jeunesse, les agents de sûreté Duhem et Quint ont arrêté le nommé Louis Gifette, terrassier, âgé de 20 ans, demeurant rue Magenta.

Gifette est connu depuis déjà arrêtés, Jean-Baptiste Rivière, Emile Witing, Charles Malfait, sont les auteurs des nombreux vols commis dans les cabarets de Roubaix.

Malfait a déclaré à M. Vanoeselande, commissaire de police, avoir commis plus de quarante vols.

Un accident à la gare. — Mercredi après-midi, le sieur Edouard Herbeaux, âgé de 26 ans, domestique chez M. Dubus-Cogez se trouvait à la gare, assis sur le siège de sa voiture, lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba à terre.

Herbeaux, qui se plaignait de douleurs aux jambes fut transporté dans un estaminet des environs de la gare en attendant l'arrivée du médecin.

M. le docteur de Chabert arriva, et après avoir visité le blessé déclara que son état n'était pas grave.

Il a reçu des contusions à la tête et aux jambes.

Il a ensuite été reconduit à son domicile, rue d'Arcole.

Combats de coqs. — La société du Congo informe les amateurs qu'il se jouera trois arrêtés extérieurs très sérieuses chez Henri Dutat, boulevard de la République à Roubaix, les jours suivants :

Vendredi 6 mars, contre la société Elie Catteau de l'Epeule.

Dimanche 8 mars, contre la société Alphonse Loucheur.

Mardi 10 mars, partie de 100 francs, contre la société Elie Batteau de l'Epeule. Mise au parc à heures

Entrée 50 centimes.

Chronique colombophile. — *Fédération colombophile roubaisienne.* — Dimanche 8 mars prochain, le matériaux des pigeons se fera aux sièges des sociétés suivantes; de 7 à 8 h. sociétés des jeunes Amateurs ; de 8 à 9 h. société des 2 Coeurs Roubaix ; de 9 à 10 h. Sociétés des Frères du Nord ; de 10 à 11 h. Sociétés des Frères du Pile, estaminet du Palais ; de midi à 1 h., société du Messager Français, angle des rues Bernard et Paris.

Les amateurs fédérés et non fédérés sont priés de se trouver aux heures indiquées ci-dessus. La commission rappelle que le bureau permanent sera ouvert les jeudis de chaque semaine chez M. Duthoit, rue de l'Epeule, pour les amateurs qui se trouvent dans l'impossibilité de faire matriculer leurs pigeons les dimanches.

TOURCOING

Réunions de commissions. — La commission de la Voirie se réunira le vendredi 6 courant à 6 heures du soir, rue de Lille, 31.

Objet de la réunion : Clocher de l'église de la Croix-Rouge, demande de subvention de la Société de gymnastique du Blanc-Seau.

Cimetière de Blanc-Seau.

Cimetière de la Croix-Rouge.

Demande de remboursement de fonds versés à la caisse des retraites par deux anciens agents de police.

Fermeture des Fournisseurs économiques. — Avis aux commerçants et aux ménagères qui informe ses concitoyens que les Fournisseurs économiques établis en cette ville cesseront de fonctionner après la distribution du samedi 14 courant.

Il les engage à utiliser d'ici-là les bons dont ils sont encore porteurs et rappelle aux débitants de tabac que tous les bons restant en leur possession à cette époque seront repris aux conditions d'achat, par les soins du Comité de l'œuvre, le Mardi 17 mars, au local de la Caisse d'épargne de cette ville.

UN PICK-POCKET IRLANDAIS

Mercredi soir, dans un compartment de train-tramway partant de Lille pour Tourcoing à 8 h. 1/2 du soir, un vieux gros d'une dame d'Halluin, un individu élégamment vêtu et qu'au premier aspect on pouvait prendre pour un gentleman anglais.

Son compte-rendu, dans une planche près de l'Anglais, sentit un frôlement le long de sa robe, et ayant porté vivement la main à la poche, elle constata que son, porte-monnaie, très bien garni, venait de lui être soustrait. Elle poussa une exclamation.

Plusieurs négociants de Tourcoing qui avaient observé du coin de l'œil le voisin de la dame volée, le désignèrent immédiatement comme étant le coupable.

L'individu qui semblait très flegmatique se mêla bientôt aux gens qui le bousculaient et en se voyant catégoriquement accusé. Tout en protestant il sortit le porte-monnaie de sa poche et le jeta sur la banquette. Mais encore une fois il fût vu opérant cette manœuvre.

Arrivé à la gare, on mit M. le commissaire spécialiste courant de l'affaire et le pick-pocket fut invité à suivre le gendarme de service. On a eu beaucoup de peine à le faire descendre du train. « Loui aller beaucoup plus loin » disait-il.

C'est un nommé Guillaume Briant, âgé de 20 ans environ, s'intitulant sur ses cartes de visite : *Industriel* demeurant à Lille. Il est né à Dublin (Irlande). Le gaillard ne doit pas en être à son coup d'essai.

Expulsion. — Au nombre des individus venus mercredi soir au bureau de police, pour obtenir des billets de logement, il s'en trouvait un à qui on en refusa en raison de son indignité.

Cet individu déclara alors se nommer Henri Vanstenkiste, âgé de 21 ans, peignou de fin, expulsé par un arrêté ministériel de mai 1888.

Le fait fut reconnu exact et l'individu mis en état d'arrestation.

Il a été condamné déjà pour mendicité et infraction à l'arrêté d'expulsion pris contre lui.

Vol de spiritueux. — M. le commissaire de police du quatrième arrondissement est saisi d'une plainte déposée par un épicier en gros et marchand de liqueurs qui prétend avoir été l'objet d'un vol de 210 litres d'eau-de-vie, commis dans un entrepôt qu'il possède en ville.

Spasmes et Vapeurs

Ces maladies féminines qui se manifestent par des symptômes bizarres et irréguliers, tristesse, surexcitation, défaillances, pâles couleurs, etc., doivent être attribuées à un état maladif du système nerveux, prenant sa source dans une altération du sang. Il est alors indispensable de dépurer, de rafraîchir, de clarifier le sang en employant le Rob Leclerc (Sirop de Pensées). Cet incomparable dépuratif végétal chasse la bile, les glaires, les humeurs, renvois aigres ou acides ; supprime les mauvaises digestions, l'échauffement, les maux de tête, vertiges, bouffées de chaleur au cerveau, évite ou détruit la constipation et rétablit aussi l'équilibre normal de toutes les fonctions sans lequel il n'y a pas et les dames ni tranquillité, ni santé, ni beauté.

Toutes les dames doivent lire avec attention l'exceptionnelle étude sur la régénération du sang (1re édition), que M. Leclerc, pharmacien-chimiste à Bordeaux, envoie gracieusement à ceux qui la réclament. Après l'avoir lue elles demanderont avec confiance franco 3 flacons du Rob Leclerc pour 12 fr. ou 6 flacons contre 21 francs.

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Oril rue Esquermoise, 60 ; Fanyau ; Donte et Cie ; Cosinn ; Pharmacie centrale Gobert et Cie. — **A Tourcoing : Brunau ; Vanneuvlle. — A Valenciennes : Sabin-Boulet. — A Fresnes : Derlier. — A Maubeuge : Hurel, pharmacien, rue des Mons. Toutes pharmacies.**

Expertise du lait. — M. Duvigneau, commissaire de police du 2e arrondissement, a procédé hier matin à une visite du lait.

Vingt marchands ont été examinés. Il n'y a pas eu de contraventions dressées, mais l'un des marchands a été l'objet d'un sérieux avertissement.

Œuvre des Fourneaux Economiques

Quinzième liste

MM. Charles Tonnel	fr.	5 »
Gillis Baisez		10 »
Durand		50 »
Manche		0 50
	fr.	16 »

WATTRELOS

Les fraudeurs. — Les préposés Maquet et Tattelin ont constaté le nommé Vandenbrouck porteur d'une forte charge d'allumettes belges.

Affaire de viol à Leers

Dans la soirée de lundi, la dame Duponchelle Henriette, âgée de 75 ans, demeurant au pavé du Petit-Tourcoing, vaquait à ses occupations journalières, lorsqu'elle vit entrer chez elle un individu qui, sans aucun préambule, la renversa sur le sol et lui fit subir les derniers outrages, en la menaçant de mort si elle criait.

Malgré cela Mme Duponchelle appela au secours et des voisins accoururent, mais, hélas ! l'individu était déjà bien loin, trop loin, même pour qu'on lui fasse la chasse.

La gendarmerie de Lannoy, prévenue, a ouvert une enquête.

LILLE

Bénéfice de M. Degrave. — Première représentation de : Le Cœur et la Main »

Salle archi-comble hier soir pour le bénéfice de M. Degrave, première basse. Il est, Lille, rien d'étonnant, car cet excellent artiste, par son talent si apprécié, par l'aménité de son caractère et le grand service lequelle il sait rendre service s'est acquis à Lille toutes les sympathies.

Son entrée en scène a été saluée par une ce ovations qui font époque dans la carrière d'un artiste et c'est au mil en des applaudissements de la salle entière que des objets d'arts, des couronnes, des fleurs et des bouquets lui ont été remis de la part des abonnés, de l'Union des Etudiants de l'Etat, de l'orchestre, des artistes du Théâtre, etc., etc.

M. Degrave a d'ailleurs retrouvé dans *Le Cœur et la Main* le succès qu'il avait remporté il y a huit ans. Sa voix n'a rien perdu de sa souplesse et de sa pureté ; l'entendre est un véritable régal.

Parlerai-je de la pièce elle-même ? Tout le monde connaît maintenant ce livret qui ne brille certes pas par l'original mais qui offre certains détails assez amusants. Une princesse, pour mettre à l'épreuve son futur et royal époux, se déguise en jardinière et fait si bien que le prince tombe amoureux fou de cette jeunesse court-vêtue. Forcé néanmoins de se soumettre à l'hymen préparé par sa famille, dans l'intérêt de son royaume, il épouse sans regarder et ne s'aperçoit pas que princesse et jardinière ne font qu'une seule et même personne.

La catastrophe bâclée, il retourne à sa belle, négligeant complètement sa femme ; aussi, est-ce avec un certain dépit qu'il apprend, au troisième acte, que celle-ci va lui donner un héritier. Tout finit par se découvrir et le prince se résigne à n'avoir été infidèle à la princesse qu'avec elle-même.

La partition de M. Pierné fourmille en morceaux charmants ; c'est de la musique facile, claire et dénuée de vulgarité.

L'interprétation a été bonne dans son ensemble. Mlle Vaucorbeil a été parfaite *Chanson du Casque* ; c'était à prévoir. Il a détaillé avec énormément de finesse la romance : *Pas un regard !* et la chanson du casque.

Mlle Vallier donne un rôle de Micaëla beaucoup de charme et de grâce ; elle a été fort applaudie.

M. Dubosc est un roi assez plaisant, mais il n'a pas tiré de ce rôle tout le parti possible.

Nous n'avons que des félicitations à adresser à Mlle Vogel et à M. Jahn.

Quant à Mme Arnal, qui avait tenu avec beaucoup d'autorité le rôle de Dona Scholastica, elle eut au 3e acte une absence de mémoire qui fait complètement rater une scène.

L'orchestre, comme toujours, a accompagné très soigneusement les chanteurs ; il a eu, avec son sympathique directeur M. O. Petit, un incontestable succès.

En somme, excellente soirée qui a laissé à tous les spectateurs la meilleure impression.

Z.

Le vol de lettres chargées

Il résulte des renseignements qui nous ont été fournis par des personnes autorisées que France s'honteau, le voleur qui s'est emparé de trois lettres chargées contenant des billets de banque lacérant un sac déposé au bureau de la gare de Lille, avait été engagé par l'entrepreneur pour remplacer provisoirement l'employé chargé ordinairement du service.

Il est fâcheux, à notre avis, que ce remplacement ait eu lieu sans l'assentiment préalable de l'administration.

L'enquête faite au sujet de ce vol a prouvé que l'entrepreneur de la gare avait singulièrement placé sa confiance. Le sol-disant Boutteau est, en effet, un personnage as sez mystérieux qui a exercé une foule de métiers divers sous des noms différents, et il sera sans doute assez difficile d'établir d'une façon exacte son identité.

De plus, il paraît que la concubine de ce joli monsieur avait la spécialité de l'introduire comme femme de charge dans les ménages — toujours sous des noms d'emprunt — et de voler tout ce lui tombait sous la main.

L'entrepreneur de la gare et, après lui, l'administration des postes ont fait preuve d'une inconcevable légèreté en confiant un poste de confiance au premier venu, sans prendre le moindre renseignement sur son compte.

Les braves gens qui postulent pour occuper les nombreux emplois dont dispose l'administration des postes sont nombreux et on aurait pu confier à l'un d'eux le service dont Boutteau s'est acquitté de la façon que l'on sait.

On est bien entendu toujours sans nouvelle du voleur.

Gravé affaire de tromperie. — Depuis quelque temps, la police recevait de nombreuses plaintes contre certains marchands de fourrages et hivernages à propos du poids de la marchandise livrée. Une active surveillance fut établie au marché aux chevaux, qui fit découvrir le trac employé par de peu consciencieux négociants qui vont être poursuivis par le Parquet.

Les industriels envoyaient peser une voiture de paille ou de foin à la bascule publique ; puis la livraison faite chez le client, on rentrait vivement le véhicule et on en envoyait un vide, à peu près semblable mais beaucoup plus léger, pour établir la tare. De cette façon le fournisseur pouvait établir sa facture avec un poids net majoré de 2, 3 et même 500 kilogs.

Pour obvier à cet inconvénient, l'administration a pris la décision d'établir un nouveau moyen de contrôle pour les voitures passant sur les bascules municipales.

Cet moyen consiste à y adjoindre un plomb marquant la date et l'heure et portant un numéro d'ordre, qui permettra d'établir le poids net de la marchandise pesée.

Doctorat. — M. Ernest Langlois, chargé de cours à la Faculté des lettres a soutenu mardi dernier, devant la Faculté de Paris les deux thèses dont nous avons donné les titres.

M. Langlois a été déclaré à l'unanimité digne du grade de docteur.

Un illois incendiaire. — Notre correspondant de Reims nous écrit :

Hier se présentait à l'Hôtel-de-Ville un vagabond sollicitant des secours. Comme il avait été dévalisé, il réclamait de faire un grand coup pour se mettre à l'abri du besoin pendant quelque temps. Il a pleinement réussi, car la peine qu'il encourt est des plus graves.

Ce jeune homme est allé sur la route de Châlons et a mis le feu à une meule de paille située sur la droite de la route, en face le bureau d'octroi. Elle a été complètement détruite.

Après avoir accompli son crime, le vagabond s'est sauvé à travers champ ; mais il avait été vu par deux employés de l'octroi qui se sont mis à sa poursuite et qui ont fini par le rejoindre.

Le coupable est un nommé Courmont Philippe, âgé de 21 ans, né à Lille, et vagabond de profession.

Suicide. — Hier matin, vers neuf heures et demie, le concierge de la maison portant le n° 3, de la rue Sec Remblaudi, aperçut du sang qui filtrait sous les portes de l'appartement du 6e étage. Il s'empressa de rechercher un agent et pénétra avec lui dans l'appartement. Ils trouvèrent, étendu, sans vie, sur le plancher le sieur Camille Donaint, 38 ans, ancien épicier, au marché aux Poulets, actuellement représentant de la maison Lefebvre, rue St-Jacques.

Immédiatement M. le commissaire de police du 1er arrondissement fut prévenu de ce fait et il accompagné de M. le docteur Hochstetter, qui constata que le malheureux avait six plaies au côté gauche de la poitrine, près du cœur, et un autre assez profondes, à l'avant bras droit où veines et artères étaient coupées. Le docteur a déclaré que le suicidé avait succombé aux suites de l'hémorragie résultant de ces blessures.

Donaint était marié et père de deux enfants, une petite fille âgée d'environ 12 ans et un garçon de cinq ans et demi. Sa femme voyage, de son côté, pour le compte de la maison Beaune-Masson, boulevard de la Liberté, pour le placement de fleurs, plumes et rubans.

Quant aux enfants, ils sont en pension. Mme Donaint, qui était dehors, a été rappelée d'urgence. Elle est rentrée hier soir et a déclaré que, depuis plusieurs temps, son mari donnait des signes non équivoques d'aliénation mentale.

Accidents. — Hier, vers midi et demi, le jeune Georges Roucou, âgé de 7 ans 1/2, demeurant quai du Wault, 3, est tombé dans la cour de son domicile d'une hauteur de 1 mètre 50 environ, en descendant les marches d'un escalier. Dans sa chute, il s'est fait une légère blessure au front qui a été pansée par M. Seinger, pharmacien.

— Vers trois heures de l'après-midi, le sieur Lulin Ferdinand, 23 ans, demeurant à Armentières, est tombé malade dans la rue de Roubaix. Transporté chez le docteur Lottar, il y a reçu les soins de M. le docteur Delange, qui l'a fait conduire à l'Hôpital de la Charité.

Position embarrassante. — Mercredi soir, à onze heures, Mme Angèle Dhelin, femme Carette, 22 ans, ménagère, rue d'Esquermes 30, s'est présentée au Commissariat du 2e arrondissement en disant que, prise des douleurs de l'enfantement, elle s'était présentée à la maternité catholique située rue du Jardin Botanique et qu'elle avait été refusée sur place. Deux agents l'ont aussitôt accompagnée à l'hôpital de la Charité, où elle a été admise d'urgence.

Beurre falsifié. — M. le commissaire de police du 2e arrondissement a dressé procès-verbal en bonne et due forme contre les sieurs J.-B. Glas, 50 ans, demeurant place Vanhoenacker, 10, et Léon e Weedler, femme Fourneau, 39 ans, rue Fontenoy, 65, qui mettaient en vente du beurre falsifié comme beurre pur.

Les vols. — Mme Adèle Dewerthe, femme Carpentier, demeurant cité Delcourt, 8, a été victime du vol d'une montre en argent, par un inconnu.

— Mme Pauzet, née Madeleine Folletti, demeurant rue des Postes, 210, s'est plainte à la police de ce qu'on lui a dérobé une somme de 150 francs, dans un portefeuille et d'une reconnaissance du Mont-de-Piété, d'une valeur de 40 francs. Les soupçons se portent sur une nommée Marie Taymond, 22 ans, en fuite.

— Mardi, un inconnu s'est introduit dans la boutique de Mme veuve Guters, épicière, rue de Douai, 32 et y a enlevé 3 kilog. de café brûlé.

— Le même jour, M. Francis Maintignieux peintre, rue Gauthier de Chatillon, 1, s'est plaint qu'un inconnu s'est introduit chez lui dans l'après-midi et a pris tous les effets d'habillement, linge et objets divers, le tout d'une valeur de 200 francs.

Des enquêtes sont ouvertes concernant tous ces vols.

Tromperie sur le poids. — M. le commissaire de policedu 1er arrondissement a dressé procès-verbal contre le nommé Emile Perquy, 34 ans, marchand de charbon, demeurant rue Philippe-de-Comines, 7, qui a été trouvé avec cinq sacs sur sa voiture, dont 2 accusaient chacun 3 kilogs. 500 en moins et les autres ne pesaient que 50 kilogs avec l'enveloppe.

Procès-verbaux. — En vertu d'une lettre de M. le procureur de la République, un procès-verbal a été dressé contre le nommé Emile Dupuis, 38 ans, demeurant rue de Douai, 28 ans, homme de peine au Chemin de fer du Nord, demeurant rue du Bourdon, 57, pour coupe blessures dans la soirée du 22 février dernier. Dupuis est âgé de 1 an, 1 mois, 24 ans, divorcé, a été l'objet d'un procès-verbal, pour infraction à la loi du 17 juillet 1889.

Arrestations. — La Police a arrêté et déféré au Parquet, François Poels, 31 ans, chaussonnier belge, pour *infraction à un arrêté d'expulsion* ; Paul de Bruyne, 20 ans, journalier, demeurant rue Détourne, 7, souteneur, pour infraction à la loi du 27 mai 1885 ; François Delotter, 15 ans, sans profession, demeurant rue Pinchon, 7, sous l'inculpation de mendicité ; Victor Dennin, 29 ans, ouvrier de lin, rue Solférino, 214, sous l'inculpation de vol, en vertu d'un mandat décerné par M. le juge d'instruction Du Lissoucit.

Henri Dumont, 18 ans, peigneur de lin, demeurant rue d'Artois, 78, en vertu d'un mandat d'arrêt pour vol ; Eugène Delhem, 21 ans, peigneur de lin, sans domicile connu, pour vol ; Jules Dardenne, 18 ans, chaudronnier, rue d'Artois, 98, pour vol ; Philomène Cavenne, 15 ans, demeurant rue Magenta, cour Lemaire, 31, pour fugue.

Un ménage a été également arrêté en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par le parquet de Vervins. Ce sont : Alfred Walmer, 27 ans, manœuvrier, et sa femme Marcelle Tellier, 21 ans, demeurant rue du Dragon, 1. Dans une perquisition, opérée par M. le commissaire central, on a retrouvé chez eux une somme d'argent assez ronde, une malle neuve, plusieurs valises, des instruments de musique, des bidons et un tas d'objets neufs dont ils n'ont pu expliquer la provenance.

LE NORD

DOUAI

Le départ de l'artillerie. — Le départ pour Verdun des trois batteries du 15e d'artillerie est fixé officiellement au lundi 9 courant. Le détachement sera commandé par le chef d'escadron Croc ; la 1re batterie par le lieutenant Durras ; la 2e par le lieutenant Fenal ; la 3e par le capitaine Picar. La première étape sera Cambrai.

VALENCIENNES

Une enfant brûlée vive à Saint-Amand

Dimanche matin, la femme Mercier Léon, demeurant au hameau du Moulin-des-Loups, occupée à faire la lessive, avait déposé par terre une marmite d'eau bouillante.

Elle avait à peine le dos tourné que des cris percants se firent entendre : sa petite fille Léonie, âgée de deux ans environ, venait de tomber à la renverse dans la marmite.

La femme Mercier se porta immédiatement au secours de son enfant, mais elle la retira dans un état lamentable ; le corps affreusement couvert de brûlures.

Malgré les soins qui lui furent prodigués, la pauvre fillette succombait le lendemain après de longues heures d'horribles souffrances.

Bouchain. — *Festival.* — La municipalité de Bouchain organise, avec le concours de la Fanfare de cette ville un festival d'harmonies, de fanfares et d'orphéons pour le 16 juin prochain.

Des primes en argent seront tirées au sort entre les sociétés participantes.

En réponse aux nombreuses invitations lancées, nul doute que beaucoup de musiques se fassent un plaisir de prêter leur concours à cette fête, où elles sont assurées de recevoir le meilleur accueil.

Toujours empressés à se rendre aux invitations reçues, la Fanfare de Bouchain sera heureuse d'offrir à son tour la plus cordiale réception aux sociétés qui voudront bien répondre à son appel.

CAMBRAI

Masnières. — *Puits empoisonné.* — M. Piquet, marchand quincaillier à Masnières, possède un puits dans une de ses maisons. Depuis quelques jours, ces derniers, aussi bien que le propriétaire, s'aperceivaient que l'eau avait un goût étrange et qu'à l'ébullition elle répandait une odeur infecte.

Cependant, une famille de ces locataires continua à en faire usage pour ses besoins du ménage. Cette imprudence faillit lui coûter cher. Dimanche dernier, après des premières coliques de bouillon, pire, mère et enfants furent pris d'un malaise subit. La femme Trescal, qui avait avalé plus de bouillon que les autres, éprouva de si fortes crampes d'estomac qu'elle pensa être empoisonnée.

Comme ce pense bien, on jeta au fumier le bouillon et toute la friche.

Le lendemain, M. Piaquet faisait descendre dans son puits le nommé Bernard Dheunin, qui en retirait un chien d'assez forte taille, en pleine putréfaction.

AVESNES

Soire-le-Château. — M. Edouard Lamelin, ancien notaire à Soire-le-Château, a été écroué à la maison d'arrêt d'Avesnes, sous l'inculpation d'abus de confiance qualifié.

DUNKERQUE

L'enterrement de M. Quenet. — Les cléricaux ont fait grand bruit de l'enterrement religieux de M. Quenet, le doyen des francs-maçons ; ils devraient cependant parler avec plus de modestie de la cérémonie organisée contre la volonté formelle du défunt et de sa famille. Car M. Quenet jusqu'à son dernier soupir est demeuré inébranlable dans les convictions de toute sa vie et il a deux reprises différentes a mis à la porte le prêtre qui tentait de le convertir. Nous le répétons, l'enterrement religieux de M. Quenet a été une véritable violation de la volonté du défunt des cléricaux ne devraient point s'énorgueillir.

Chute dans une cale de navire. — *Hier matin, vers 7 heures, un accident s'est produit au Nord du bassin de la marine, dans le bassin de la marine.* Les sieur Pierre Lucas, 29 ans, journalier, demeurant à Coudekerque-Branche est tombé dans la cale de ce navire, d'une hauteur de 2 m. 50 et s'est fracturé le pied droit.

a été transporté à l'hôpital.

Vrage à la pudeur. — Le nommé J.-B. Vanrough, 32 ans, sujet belge, a été arrêté pour outrage à la pudeur.

Vols qualifiés. — Le nommé Emile Watteau, 22 ans, journalier, demeurant à Petite-Synthe, a été arrêté hier soir en flagrant délit de vol de 60 kil. de sel sur le quai de l'Freycinet par le préposé des douanes Debuy, qui l'a mis entre les mains de la police.

Un déserteur. — Les gendarmes de la marine ont arrêté le caissier brake Admed-ben-Ali, déserteur du vapeur « Cayer ».

Exploitation de mineures à la débauche. — Le commissaire central a fait procéder à l'arrestation de la nommée Lucie Cavelier, âgée de jeunes filles à la débauche, la femme D... cabaretière à Dunkerque. Depuis quelque